SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT







TABLE DES MATIÈRES

| Mot de la présidente | 04 |
|--|----|
| Mandat et mission | 06 |
| Gouvernance de la Société | 09 |
| Membres du personnel | 12 |
| Analyse et propos de la direction | 15 |
| Sommaire des résultats financiers | 17 |
| Activités de conclusion de contrats, d'approvisionnement et de location | 23 |
| Portefeuille de prêts | 25 |
| Exigences en matière de prêts | 29 |
| États financiers audités | 30 |

MOT DE LA PRÉSIDENTE



Au nom du conseil d'administration de la Société de crédit commercial du Nunavut (ci-après nommée : « SCCN » ou « Société »), c'est avec plaisir que nous présentons notre rapport annuel 2019-2020.

Notre mission consiste à stimuler le développement économique dans tout le Nunavut en aidant notre clientèle à gérer efficacement des entreprises viables. Nous nous efforçons de trouver des façons nouvelles et innovantes de répondre aux besoins de notre clientèle.

Un portail client a d'ailleurs été lancé, en 2019-2020, pour permettre d'accéder aux facilités de crédit par transaction en ligne. Ce portail permet à la Société de répondre aux besoins de sa clientèle dans les trois régions. Notre personnel continue de s'impliquer activement pour fournir des conseils et du soutien aux propriétaires d'entreprise sur tous les aspects de leurs activités.

Le conseil continue d'assurer une bonne gouvernance d'entreprise et de promouvoir la pratique des Qaujimajatuqangit inuites en milieu de travail. Il reconnait la nécessité de se tenir au fait des pratiques de l'industrie et de poursuivre l'apprentissage grâce au perfectionnement professionnel.

Le conseil et le personnel ont assisté pour la première fois à la conférence nationale bisannuelle de l'Institut canadien du crédit. De plus, le conseil et le personnel ont parfait leurs activités de perfectionnement professionnel en invitant un membre de la direction de Comptables professionnels agréés du Canada à faire un exposé sur la littératie financière comprenant de l'information destinée spécifiquement aux petites et moyennes entreprises et aux dirigeantes d'entreprises.

Les membres du conseil et les membres du personnel ont assisté à la 15e Conférence sur la gouvernance des sociétés d'État, marquant ainsi la troisième année consécutive de participation pour la Société.

La Société continue à promouvoir son image de marque en renouvelant sa participation et sa commandite aux trois salons professionnels régionaux. La Société a également participé à la conférence et au salon professionnel Aurores boréales 2020 et a fait une présentation à la conférence de l'Association de développement économique du Nunavut.

La valeur du portefeuille de la Société a encore diminué cette année en raison du remboursement complet de neuf facilités de crédit, soit le plus grand nombre au cours d'un seul exercice financier. La plupart de ces clients ont été « promus » à un niveau supérieur de financement d'entreprise, ayant été en mesure d'obtenir du financement auprès de grandes banques à charte canadienne ou de la Société Atugtuarvik, ou de passer à l'autofinancement. Nous sommes heureux d'avoir contribué à cette réussite et nous souhaitons féliciter ces clients et leur souhaiter le meilleur des succès. Par ailleurs, la Société a pu rembourser 4000000 \$ au gouvernement du Nunavut, réduisant ainsi ses couts de portage et ses frais d'intérêts. Nous sommes heureux de pouvoir désormais servir de nouveaux clients et les aider dans leurs projets.

La pandémie de la COVID-19 aura des répercussions sur l'économie du Nunavut. On ignore pour l'instant quelles en seront les répercussions et combien de temps prendra la reprise économique. Des secteurs comme l'industrie du transporteur aérien, l'exploitation minière, la construction, l'hôtellerie et le tourisme ont connu et continueront de connaitre un ralentissement économique important. Même si la stratégie de diversification des risques du portefeuille de la Société a permis et devrait permettre d'atténuer toute répercussion importante, cet évènement catastrophique ne laisse aucun secteur indemne.

Pour venir en aide à sa clientèle, la Société a offert des reports de paiement pendant la pandémie de la COVID-19. Même si celle-ci suscite des incertitudes, le conseil d'administration est convaincu que tous les clients de la Société continueront à connaitre du succès.

La Société a suivi de près son portefeuille et continuera de le faire. Compte tenu de la situation actuelle, l'équipe continuera à soutenir sa clientèle par tous les moyens.

Malgré l'incertitude économique, la Société a déjà approuvé une nouvelle facilité de crédit pour l'année 2020-2021, de quoi être optimiste.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Marg Epp

Présidente

MANDAT ET MISSION



MANDAT DE LA SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT :

- La Société agit comme mandataire du gouvernement du Nunavut pour stimuler le développement économique et l'emploi au Nunavut par le soutien, le financement et l'investissement dans des entreprises établies sur le territoire. La SCCN n'offre pas de subventions ou de prêts-subventions, et ne peut faire des placements dans le capital-actions.
- En tant que société prêteuse appuyant les occasions d'affaires dans le Nord, la Société fournit des solutions de financement aux petites et moyennes entreprises du Nunavut pour qui l'accès au crédit pose un réel obstacle à la croissance de l'entreprise. La majorité des clients de la Société sont des entreprises établies qui cherchent à étendre leurs activités ou à augmenter leur part du marché dans leur secteur d'activité. La Société accepte aussi les demandes de nouvelles entreprises.
- La SCCN fait preuve de diligence raisonnable et travaille individuellement avec chacun de ses clients pour faire un examen consciencieux de chaque demande afin de s'assurer d'évaluer les mérites de chacune des entreprises. La Société fournit ensuite du financement à ceux des projets qui ont les meilleures chances de réussite.

MISSION DE LA SCCN:

- La SCCN a comme mission de stimuler l'emploi et le développement économique dans l'ensemble du Nunavut. La SCCN fournit du financement aux entreprises incapables d'obtenir des prêts d'autres institutions financières à des conditions raisonnables.
- En tant qu'agence de développement des entreprises, la Société reconnait que l'accès à des capitaux adéquats est l'une des nombreuses difficultés auxquelles font face les entreprises du Nord qui tentent de tirer profit des opportunités économiques.
- La Société agit au nom du gouvernement du Nunavut pour contribuer à la réalisation de son mandat, Turaaqtavut.

MEMBRES DU CONSEIL



GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ _

SOCIÉTÉ TERRITORIALE

- La SCCN est une société territoriale du gouvernement du Nunavut. Elle a été créée le 1er avril 1999 en vertu de l'article 29 de la Loi sur le Nunavut (Canada). La structure juridique et opérationnelle de la Société est définie par la Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut, dont les règlements orientent les principaux aspects de ses activités.
- La SCCN relève officiellement du ministre responsable de la Société de crédit commercial du Nunavut. Par le passé, le ministre du Développement économique et des Transports était aussi le ministre responsable de la Société de crédit commercial du Nunavut.
- La SCCN, comme les autres sociétés territoriales, est assujettie à la Partie IX de la Loi sur la gestion des finances publiques.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Les politiques et la surveillance de la Société sont établies par son conseil d'administration (ci-après nommé : « conseil »).
- Le commissaire en Conseil exécutif nomme les membres du conseil sur recommandation du ministre responsable de la Société de crédit commercial du Nunavut. Ce dernier formule ses recommandations selon les demandes de ses collègues du Conseil exécutif, d'autres membres de l'Assemblée législative et du grand public.
- Les membres du conseil ont été choisis pour refléter un groupe représentatif issu de domaines pertinents et provenant de l'ensemble du territoire, dont au moins deux membres de chacune des régions (Kitikmeot, Kivalliq et Qikiqtaaluk).
- Par souci de transparence, d'obligation de rendre compte, et pour éviter les conflits d'intérêts potentiels (perçus et réels), les membres du conseil ne peuvent bénéficier de facilités de crédit de la Société ni occuper un poste au sein du ministère du Développement économique et des Transports.

MEMBRES DU CONSEIL

| Nom | Poste | Localité | Échéance du mandat en cours |
|-----------------|------------------------|---------------|-----------------------------|
| Marg Epp | Présidente | Cambridge Bay | 7 juillet 2022 |
| Tracy Wallace | Vice-présidente | Rankin Inlet | 6 juillet 2022 |
| Al Lahure | Administrateur général | Baker Lake | 30 aout 2020 |
| Tommy Owlijoot | Administrateur général | Arviat | 31 mai 2021 |
| Peter Taptuna | Administrateur général | Kugluktuk | 6 juillet 2022 |
| Donald Havioyak | Administrateur général | Kugluktuk | 16 octobre 2022 |
| Aziz Kheraj | Administrateur général | Resolute Bay | 1er mai 2022 |
| Nastania Mullin | Administrateur général | Iqaluit | 7 septembre 2020 |
| Philip Okutol | Administrateur général | Iqaluit | 7 septembre 2020 |

Ensemble, les membres du conseil détiennent une combinaison d'aptitudes et de connaissances complémentaires en lien avec le développement de l'entreprise, les secteurs d'activité, les pratiques d'octroi des prêts et le Nord du Canada. Tous les membres du conseil habitent au Nunavut et ont une connaissance approfondie d'au moins une des trois régions du territoire.

Bien que la Société soit située dans la capitale du Nunavut, son mandat touche l'ensemble du territoire. Il est donc important que les habitants du Nord soient bien représentés au conseil pour que la Société soit en mesure d'accomplir son mandat au profit de la population nunavoise.

Des comités du conseil assurent une surveillance et fournissent un encadrement portant sur les aspects clés des activités et du fonctionnement de la Société. Les activités et objectifs prioritaires de chaque comité sont guidés par un mandat qui est approuvé par le conseil. Les membres des comités sont choisis par l'ensemble du conseil, selon leur expérience et leurs champs d'intérêt.

RAPPORTS EXIGÉS PAR LA LOI

Directive(s) ministérielle(s)

- Selon l'article 78 (7) de la Loi sur la gestion des finances publiques du Nunavut, la Société doit se conformer à toutes les directives ministérielles énoncées ou en vigueur au cours de l'exercice financier.
- Aucune directive ministérielle n'était en vigueur au cours de l'exercice 2019-2020.

Recommandations du conseil au ministre responsable des facilités de crédit

- Selon l'article 30 (1) de la Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut, le conseil doit fournir au ministre une recommandation concernant l'approbation ou le rejet de toute facilité de crédit dont le montant est supérieur à 500 000 \$.
- Selon l'article 30 (2) de la Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut, le ministre doit approuver ou rejeter les facilités de crédit ayant fait l'objet d'une recommandation du conseil en vertu de l'article 30 (1).
- En 2019-2020, le conseil a soumis dix recommandations (dix-neuf en 2019) concernant des facilités de crédit modifiées, nouvelles et renouvelées d'une somme de 4 651 438 \$ (10 235 947 \$ en 2019) au ministre, qui les a toutes approuvées.
- En 2019-2020, le conseil a soumis au ministre cinq facilités de crédit totalisant 929 229 \$ (capital, intérêts et frais de préservation) pour sortie du bilan, lesquelles ont ensuite été sanctionnées à l'Assemblée législative conformément au projet de loi 24 (Loi de 2018-2019 sur la radiation de créances).



Facilités de crédit approuvées ou rejetées par le conseil

L'article 30 (3) de la Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut exige que le conseil approuve ou rejette les facilités de crédit de 500 000 \$ ou moins. En 2019-2020, le conseil a approuvé deux nouvelles facilités de crédit (une en 2019) d'une somme de 275 000 \$ (147 809 \$ en 2019). Le conseil a approuvé le renouvèlement d'un prêt à terme (un en 2019) d'une somme de 77 201 \$ (265 154 \$ en 2019). Le conseil n'a pas approuvé le renouvèlement de marges de crédit existantes (contre quatre, d'une somme de 900 000 \$, en 2019). Il n'y a pas eu d'augmentation (contre deux en 2019) des facilités de crédit (160 000 \$ en 2019). Aucune facilité de crédit n'a été rejetée (zéro en 2019).

Examens des facilités de crédit par le ministre en vertu de l'article 30 (3) b)

Comme aucune facilité de crédit n'a été rejetée par le conseil en vertu de l'article 30 (3) en 2019-2020, aucune demande d'examen n'a été faite au ministre.

Lettre d'attentes

Le ministre fait parvenir une lettre d'attentes annuelle à la Société.

Pour consulter la lettre d'attentes de 2019-2020 du ministre, veuillez consulter ce lien:

https://assembly.nu.ca/sites/default/files/TD-148-5(2)-FR-Letters-of-Expectation-for-Crown-Corporations.pdf.

Pour consulter la réponse de la Société, veuillez consulter ce lien:

https://assembly.nu.ca/sites/default/files/TD-225-5(2)-FR-Letters-of-Expectation-Responses-2019-2020.pdf.

MEMBRES DU PERSONNEL











La Société compte six postes permanents, qui sont tous occupés à ses bureaux d'Iqaluit. Ces postes sont :

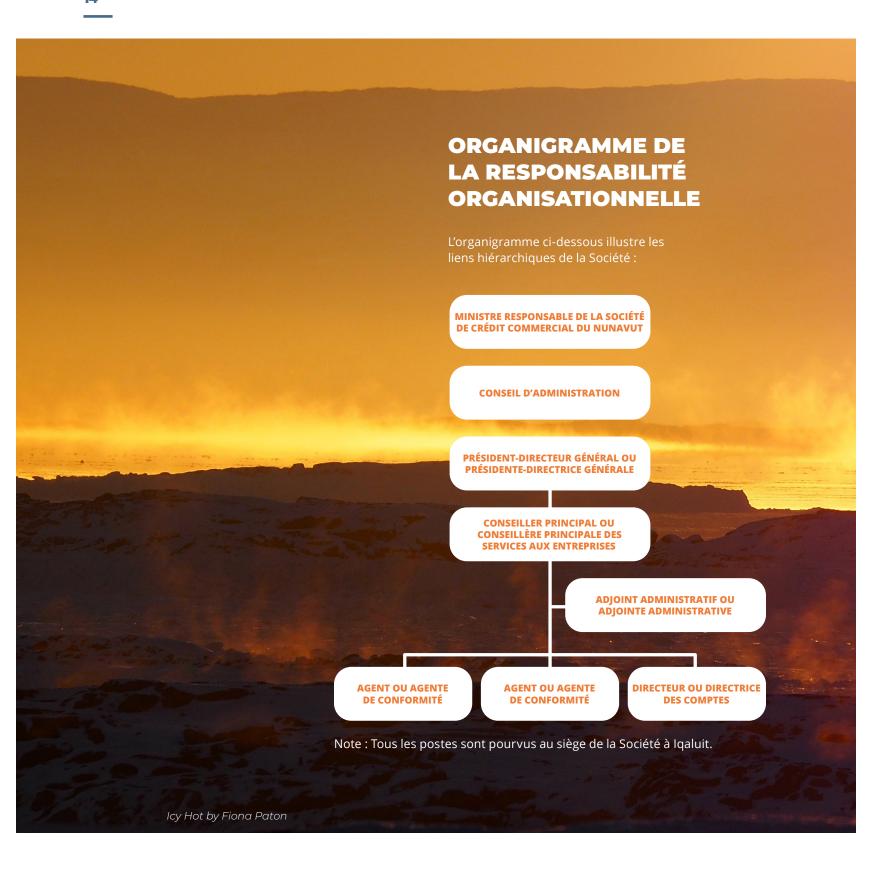
- Président-directeur général ou présidente-directrice générale
- Conseiller principal ou conseillère principale des services aux entreprises
- Directeur ou directrice des comptes
- Agent ou agente de conformité (2)
- Adjoint administratif ou adjointe administrative

Au 31 mars 2020, un des postes d'agent ou agente de conformité et celui d'adjoint administratif ou adjointe administrative étaient vacants.

Offrir au personnel des occasions de perfectionnement professionnel est une priorité pour assurer le succès de la Société et la fidélisation de ses effectifs.

En 2019-2020, le personnel a:

- Suivi des cours menant à l'obtention d'un certificat en comptabilité;
- Suivi des cours offerts par l'Institut canadien du crédit;
- Suivi un cours d'éthique auprès de Comptables professionnels agréés du Canada, section des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut;
- Entrepris une formation complémentaire sur l'usage du logiciel de gestion des prêts de la Société, Exceptional Assistant (TEA);
- Assisté à la conférence nationale bisannuelle de l'Institut canadien du crédit;
- Assisté à la 15e Conférence sur la gouvernance des sociétés d'État;
- Assisté à la conférence de l'Aboriginal Finance Officers Association;
- Participé à un atelier sur la littératie financière organisé par Comptables professionnels agréés du Canada.

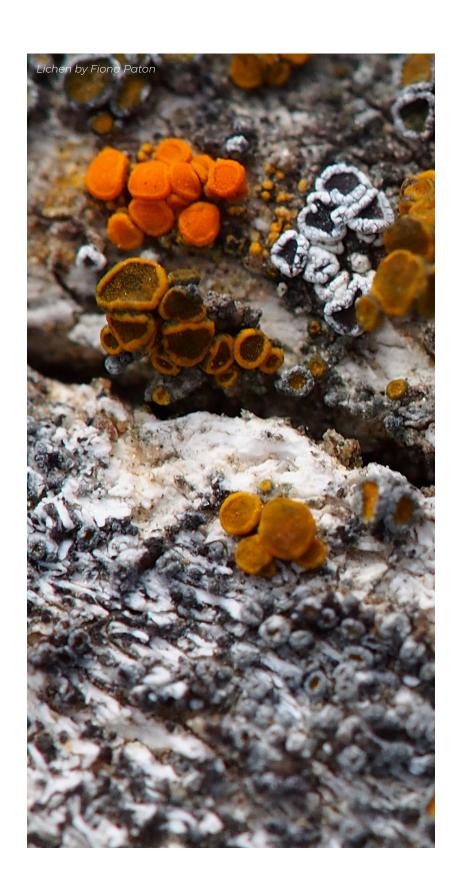


ANALYSE ET PROPOS DE LA DIRECTION



FAITS SAILLANTS DE 2019-2020

- La Société a participé à une table ronde avec
 M. Poloz, gouverneur de la Banque du Canada.
- Le portail client a été mis en ligne.
- Le conseil a poursuivi sa formation continue, qui comprenait des séances sur la littératie financière, la participation à la conférence nationale bisannuelle de l'Institut canadien du crédit et la participation à la 15e Conférence sur la gouvernance des sociétés d'État.
- Le perfectionnement professionnel continu du personnel s'est poursuivi (voir la section sur le personnel).
- Il y a eu commandite et participation aux évènements suivants :
 - » Foire commerciale du Nunavut;
 - » Salon professionnel du Kivalliq;
 - » Salon professionnel du Kitikmeot;
 - » Semaine de la petite entreprise organisée par la Chambre de commerce d'Iqaluit.
- Nous avons participé à la conférence et au salon professionnel Aurores boréales 2020.
- Nous avons présenté lors de la conférence des agents de développement économique communautaire du Kivalliq.
- Nous avons aussi présenté dans le cadre de la Semaine de la petite entreprise, organisée par la Chambre de commerce d'Iqaluit.
- Également, nous avons présenté à la conférence annuelle de l'Association de développement économique du Nunavut.
- Enfin, il y a eu le remboursement de 4 000 000 \$ sur l'avance du gouvernement du Nunavut.



SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS

RÉSULTATS POUR L'EXERCICE CLOS

REVENUS

La Société a affiché un excédent de 104 816 \$ (172 260 \$ en 2019) pour l'exercice clos le 31 mars 2020. Le déficit accumulé totalisait 979 329 \$ au 31 mars 2020 (1 084 145 \$ en 2019).

Les revenus de la SCCN pour 2019-2020 sont inférieurs de 462 694 \$ (65 308 \$ en 2019) aux prévisions budgétaires.

| Revenus | Budget 2020 | Réel 2020 | Réel 2019 |
|---------------------------------|--------------|------------|--------------|
| Intérêts sur les prêts en cours | 1 260 000 \$ | 771 439 \$ | 1 112 049 \$ |
| Autres intérêts | 10 000 | 35 867 | 54 643 |
| Total des revenus | 1 270 000 \$ | 807 306 \$ | 1 166 692 \$ |

Il y a eu une diminution importante des revenus en 2019-2020 en raison du remboursement de neuf facilités de crédit totalisant 3 721 926 \$. Les prévisions budgétaires de 2019-2020 s'appuyaient sur un portefeuille de prêts productifs de 21 000 000 \$, avec un taux d'intérêt moyen de 6 %.

CONTRIBUTIONS

| Contributions | Budget 2020 | Réel 2020 | Réel 2019 |
|--|-------------|------------|------------|
| Gouvernement du Nunavut – Financement de soutien et services fournis gratuitement | 860 000 \$ | 861 162 \$ | 860 286 \$ |
| Total des contributions | 860 000 \$ | 861 162 \$ | 860 286 \$ |

Les contributions de la SCCN ont été supérieures aux prévisions budgétaires de 2019-2020 de 1 162 \$ (inférieures de 12 714 \$ en 2019). Les services fournis gratuitement fluctuent tous les ans selon un calcul de l'attribution fait par le gouvernement du Nunavut.

CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les charges opérationnelles de la SCCN ont dépassé les prévisions budgétaires de 2019-2020 de 105 005 \$ (336 431 \$ en 2019), et ce, sans compter la provision pour pertes sur les prêts et les intérêts sur les avances du gouvernement du Nunavut.

| Charges opérationnelles | Budget 2020 | Réel 2020 | Réel 2019 | | |
|-----------------------------------|--------------|--------------|--------------|--|--|
| Salaires et avantages sociaux | 900 000 \$ | 820 897 \$ | 742 687 \$ | | |
| Dépenses liées aux installations | 92 000 | 92 036 | 92 036 | | |
| Formation et perfectionnement | 50 000 | 90 314 | 33 200 | | |
| Publicité et promotion | 60 000 | 66 209 | 76 189 | | |
| Honoraires professionnels | 75 000 | 63 348 | 78 424 | | |
| Déplacements | 70 000 | 48 280 | 31 215 | | |
| Réunions du conseil | 68 000 | 35 861 | 39 677 | | |
| Honoraires du conseil | 35 000 | 32 000 | 22 775 | | |
| Frais de bureau | 30 000 | 28 489 | 32 127 | | |
| Amortissement | 15 000 | 11 191 | 15 211 | | |
| Autres charges | 2 000 | 3 370 | 4 028 | | |
| Total des charges opérationnelles | 1 397 000 \$ | 1 291 995 \$ | 1 167 569 \$ | | |

Salaires et avantages sociaux

Les salaires et les avantages sociaux ont augmenté, passant de 742 687 \$ en 2018-2019 à 820 897 \$ en 2019-2020, principalement en raison de la rémunération des employés, des heures supplémentaires et du couru pour une nouvelle convention collective avec le Syndicat des employé-e-s du Nunavut.

Dépenses liées aux installations

Ce montant réfère à un service fourni gratuitement par le gouvernement du Nunavut, lequel représente le cout du bail pour les espaces à bureaux de la Société à Igaluit.

Formation et perfectionnement

La formation et le perfectionnement ont augmenté, passant de 33 200 \$ en 2018-2019 à 90 314 \$ en 2019-2020 en raison de la participation à la conférence nationale bisannuelle de l'Institut de crédit du Canada, à l'atelier sur la littératie financière organisé par Comptables professionnels agréés du Canada, à la 15e Conférence sur la gouvernance des sociétés d'État et à la conférence et au salon professionnel Aurores boréales 2020.

Publicité et promotion

La publicité et la promotion ont diminué pour la deuxième année consécutive, passant de 76 189 \$ en 2018-2019 à 66 209 \$ en 2019-2020, principalement parce que la nécessité de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour les membres du conseil n'a pas été reconnue.

Honoraires professionnels

Les honoraires professionnels ont diminué, passant de 78 424 \$ en 2018-2019 à 63 348 \$ en 2019-2020, principalement en raison des honoraires de consultation en 2018-2019 visant à organiser une séance de planification stratégique du conseil.

Déplacements

Les frais de déplacement ont augmenté, passant de 31 215 \$ en 2018-2019 à 48 280 \$ en 2019-2020, principalement pour répondre aux besoins de la clientèle qui avait des difficultés. De plus, le

personnel a voyagé avec d'autres agences, CANNOR, Destination Nunavut et l'Association Kakivak, dans l'Extrême-Arctique (Pond Inlet, Arctic Bay et Resolute Bay) dans le cadre d'une tournée communautaire.

Réunions du conseil

Les couts des réunions du conseil ont diminué, passant de 39 677 \$ en 2018-2019 à 35 861 \$ en 2019-2020, en raison de l'affectation d'une partie des couts de participation à la conférence nationale bisannuelle de l'Institut canadien du crédit à la formation et au perfectionnement.

Honoraires du conseil

Les honoraires du conseil ont augmenté, passant de 22 775 \$ en 2018-2019 à 32 000 \$ en 2019-2020, principalement en raison de la conférence nationale bisannuelle de l'Institut canadien du crédit. Comme les autres années, trois membres du conseil ont participé à la 15e Conférence sur la gouvernance des sociétés d'État et à la conférence et au salon professionnel Aurores boréales 2020.

Le nombre de réunions du conseil est resté le même, soit neuf.

Frais de bureau

Les frais de bureau ont diminué, passant de 32 127 \$ en 2018-2019 à 28 489 \$ en 2019-2020 en raison de la diminution des frais afférents à des véhicules alors que le fret a augmenté (en raison de la conférence et du salon professionnel Aurores boréales), à l'inverse de 2018-2019.

Amortissement

L'amortissement a diminué, passant de 15 211 \$ en 2018-2019 à 11 191 \$ en 2019-2020, en raison du fait qu'une seule immobilisation corporelle de 1 963 \$ a été achetée au cours de l'année. Par conséquent, la valeur comptable non amortie des immobilisations corporelles a été inférieure, ce qui a entrainé une diminution de l'amortissement enregistré pour l'année courante.





INTÉRÊTS SUR LES AVANCES DU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Les revenus de la Société sont inférieurs de 218 390 \$ (8 204 \$ en 2019) à ses prévisions budgétaires 2019-2020.

| Intérêts | Budget 2020 | Réel 2020 | Réel 2019 |
|--|-------------|------------|------------|
| Intérêts sur les avances du gouvernement du Nunavut | 440 000 \$ | 221 610 \$ | 391 796 \$ |

Les charges d'intérêts sur les avances du gouvernement du Nunavut ont diminué, passant de 391 796 \$ à 221 610 \$, en raison du remboursement par la Société de 4 000 000 \$ sur les avances du gouvernement du Nunavut.

PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

Les revenus de la Société concernant la provision pour les pertes sur prêts sont inférieurs de 74 953 \$ (145 353 \$ en 2019) à ses prévisions budgétaires 2019-2020.

| Pertes sur prêts | Budget 2020 | Réel 2020 | Réel 2019 |
|---------------------------------|-------------|-----------|------------|
| Provision pour pertes sur prêts | 125 000 \$ | 50 047 \$ | 295 353 \$ |

La provision pour pertes sur prêts est établie selon l'analyse de toutes les facilités de crédit de la clientèle. Elle représente la meilleure estimation de la direction pour les pertes sur prêts probables en s'appuyant sur l'expérience antérieure. La provision totale pour 2019-2020, qui comprend les provisions générale et spécifique, est de 3 176 981 \$ (4 056 163 \$ en 2019), ce qui représente une diminution de 879 182 \$ par rapport à l'exercice précédent (augmentation de 295 353 \$ en 2019).

PROVISION SPÉCIFIQUE POUR LES PRÊTS DOUTEUX

Le total des provisions spécifiques de la Société pour les prêts douteux s'élevait à 2 971 754 \$ à la fin de l'exercice (3 798 479 \$ en 2019), ce qui représente une diminution de 21,8 % (augmentation de 11,2 % en 2019) par rapport à 2018-2019. La diminution est principalement due au projet de loi 24 (Loi de 2018-2019 sur la radiation de créances) qui a entrainé la radiation de prêts totalisant 929 229 \$ (diminution de 24,5 %) au cours de l'année; cette diminution a été compensée par une augmentation de la provision spécifique de 102 504 \$ (augmentation de 2,7 %) en 2019-2020.

Comme la provision spécifique a été réduite de 929 229 \$ en raison du projet de loi 24 (Loi de 2018-2019 sur la radiation de créances), les prêts en cours ont conséquemment été réduits du même montant.

Un total de 9 facilités de crédits (14 en 2019) ont des provisions spécifiques, ce qui représente 22,0 % (26,9 % en 2019) du total des 41 facilités de crédit (52 en 2019). Ces neuf facilités de crédit comprennent sept localités différentes (sept en 2019). La Société compte actuellement des facilités de crédit dans neuf localités différentes (neuf en 2019).

La direction analyse le portefeuille régulièrement pour déterminer si certaines facilités de crédit doivent être considérées comme douteuses. En 2019-2020, les provisions spécifiques de trois facilités de crédit (six en 2019) ont été ajustées pour un montant total de 102 504 \$ (381 461 \$ en 2019).

Aucune provision spécifique n'a été prévue pour les facilités de crédit supplémentaires (contre deux en 2019) en 2019-2020 (624 539 \$ en 2019). La provision spécifique appliquée à l'une de ces facilités de crédit (trois en 2019) a été réduite de 88 000 \$ (246 666 \$ en 2019) puisque la valeur recouvrée de la garantie s'est avérée plus élevée que prévu. La provision spécifique pour deux facilités de crédit (une en 2019) a été augmentée de 190 504 \$ (3 588 \$ en 2019).

PROVISION GÉNÉRALE POUR LES PRÊTS PRODUCTIFS

La provision générale pour les prêts productifs est calculée tous les ans pour pallier des insuffisances possibles dans l'ensemble du portefeuille de facilités de crédit après avoir tenu compte des provisions spécifiques. La provision générale sur les prêts productifs est calculée en prenant l'ensemble total des prêts en cours, moins les provisions spécifiques sur les prêts douteux à la fin de l'exercice financier, moins tous les remboursements de soldes des prêts après la fin de l'exercice, et en multipliant le montant ainsi obtenu par 2 %.

La provision générale pour les prêts productifs pour 2019-2020 est de 205 227 \$ (257 684 \$ en 2019), ce qui représente une diminution de 52 457 \$ ou 20,4 % (diminution de 86 108 \$ en 2019, soit 25,0 %) comparativement à 2018-2019.

RADIATIONS

Selon les dispositions de la Loi sur la gestion des finances publiques, le conseil peut approuver la radiation du capital et des intérêts impayés d'un prêt si le montant total impayé d'un prêt est de 20 000 \$ ou moins. La radiation doit être approuvée par l'Assemblée législative du Nunavut si le montant total impayé est supérieur à 20 000 \$. Un prêt radié peut quand même faire l'objet de mesures de recouvrement.

Cinq facilités de crédit ont été radiées au cours de l'année en vertu du projet de loi 24 (Loi de 2018-2019 sur la radiation de créances). Le montant total radié était de 929 229 \$, et comprenait un capital de 897 223 \$, des intérêts de 25 767 \$, et des frais de préservation de 6 239 \$.

ACTIVITÉS DE CONCLUSION DE 22 CONTRATS, D'APPROVISIONNEMENT ET DE LOCATION

ACTIVITÉS DE CONCLUSION DE CONTRATS, D'APPROVISIONNEMENT ET DE LOCATION

Au cours de l'année, la Société a conclu des contrats à fournisseur unique pour un logiciel privé, des produits promotionnels et des services professionnels.

Le bureau de la Société situé dans l'édifice Parnaivik, à Iqaluit, est loué par l'entremise du ministère des Services communautaires et gouvernementaux. Les dépenses liées aux installations s'élèvent à 92 036 \$ pour 2019-2020 (92 036 \$ en 2019).

La plupart des dépenses de la Société qui sont assujetties aux activités de conclusion de contrats, d'approvisionnement et de location sont des services professionnels. Les services professionnels comprennent les services juridiques, la traduction et les communications.

Les montants globaux des contrats décernés aux fournisseurs ont été les suivants :

| Localité | Fournisseur | Type de service | Méthode d'octroi | Réel 202 | 20 | Réel 2019 | Entreprise inuite | NNI |
|----------|--------------------------------|---------------------------|---------------------------------------|----------|----|------------|----------------------|-----|
| Iqaluit | Dubuc Osland | Services juridiques | Fournisseur unique | 22 802 | \$ | 23 066 \$ | | |
| Iqaluit | Outcrop Nunavut | Communications | Convention d'offre à commande | 18 059 | | 17 812 | | * |
| Iqaluit | Katittut | Communications | Convention d'offre à commande | 13 908 | | 9 720 | | |
| Iqaluit | Institut sur la gouvernance | Formation du conseil | Fournisseur unique | - | | 8 407 | | |
| Iqaluit | Consulting Matrix | Services-conseils | Demande de proposition sur invitation | - | | 17 290 | | |
| Iqaluit | Common Goals Software | Formation | Fournisseur unique | 7 103 | | 6 251 | | |
| Iqaluit | Eileen Kilabuk-Weber | Services de traduction | Fournisseur unique | 5 414 | | 7 397 | | |
| Iqaluit | 4imprint | Produits promotionnels | Fournisseur unique | 9 026 | | 8 970 | | |
| Iqaluit | Diligent | Logiciel | Fournisseur unique | 19 305 | | 19 297 | | |
| | | | | | | | | |
| TOTAL | | | | 95 617 | \$ | 118 210 \$ | | |

PORTEFEUILLE DE PRÊTS

ACTIVITÉS AU SEIN DU PORTEFEUILLE

Le nombre de facilités de crédit a diminué de 11, passant à 41 (52 en 2019), tandis que le nombre de clients a diminué de 12, passant à 34 (46 en 2019).

Deux nouvelles marges de crédit (deux en 2019) ont été approuvées pour un total de 550 000 \$ (1 340 000 \$ en 2019). À la fin de l'exercice, un montant de 250 000 \$ (660 679 \$ en 2019) avait été utilisé.

Aucune marge de crédit existante n'a été augmentée au renouvèlement (une marge, de 150 000 \$, l'avait été en 2019). Cependant, une marge de crédit existante a été réduite de 150 000 \$ au renouvèlement. Quatre autres marges de crédit (six en 2019) ont été renouvelées, totalisant 2 800 000 \$ (3 300 000 \$ en 2019). Quatre marges de crédit (deux en 2019) totalisant 1 924 378 \$ (1 101 267 \$ en 2019) ont été remboursées.

Une lettre de garantie de 300 000 \$ (300 000 \$ en 2019) a été renouvelée pour un client (une en 2019), tandis qu'une nouvelle lettre de garantie de 500 000 \$ a été approuvée pour un autre client.

Un nouveau prêt à terme a été approuvé en 2019-2020 (contre six en 2019) pour un montant total de 75 000 \$ (2 285 342 \$ en 2019). Un client a obtenu une approbation pour l'augmentation de son prêt à terme (contre deux en 2019) pour un montant total de 16 250 \$ (85 000 \$ en 2019). Deux prêts à terme (cinq en 2019) totalisant 562 390 \$ (3 298 577 \$ en 2019) ont été renouvelés. Aucune marge de crédit existante n'a été convertie en prêt à terme (contre une, de 150 000 \$, en 2019). Cinq (trois en 2019) prêts à terme totalisant 1 797 548 \$ (1 239 896 \$ en 2019) ont été entièrement remboursés au cours de l'année.

Décaissements de facilités de crédit

En 2019-2020, des avances de fonds ont été accordées aux entreprises suivantes en raison de nouvelles facilités de crédit :

- South East Nunavut Company Ltd.
- Nunavut Construction Ltd.
- Coman Arctic Ltd.
- Kinngait Property Management Ltd.
- Northern Frontier Services Ltd.

GESTION DES RISQUES DU PORTEFEUILLE

Afin de réduire les risques liés à son portefeuille, la Société diversifie ses facilités de crédit par localité et par secteur d'industrie. Des renseignements à cet égard sont fournis dans les tableaux ci-dessous.

Étant donné que, selon la loi, la Société ne peut prêter plus de 1 000 000 \$ à une même entreprise ou à un groupe d'entreprises apparentées, elle utilise une gestion des risques pour chaque client en ce qui a trait au montant des facilités de crédit. Les facilités de crédit de chaque client sont garanties par i) des hypothèques subsidiaires sur des biens immobiliers, ii) diverses garanties sur des actifs, iii) des garanties d'entreprise et personnelles.

ACTIVITÉ DU PORTEFEUILLE PAR LOCALITÉ

La Société a la capacité et le mandat de fournir des facilités de crédit à toutes les localités du Nunavut. À la fin de l'exercice financier, la Société avait des facilités de crédit impayées dans neuf (neuf en 2019) des vingt-cinq localités du Nunavut.

Les neuf localités qui ont des facilités de crédit impayées sont : Cambridge Bay et Kugluktuk dans la région du Kitikmeot; Arviat, Coral Harbour et Rankin Inlet dans la région du Kivalliq; et Clyde River, Pangnirtung, Iqaluit et Cape Dorset dans la région du Qikiqtaaluk.

Les tableaux ci-dessous indiquent le type et le montant (en capital seulement) des facilités de crédit dans chaque localité.

Région du Qikiqtaaluk

| Région | | | | 2019/2020 | | | | 2018/2019 |
|------------------------|------------------|---------------------|------------------|--------------------------------|------------------|---------------------|---------------|--------------------------------|
| Localité | Prêts à terme | Marges de crédit | Montant total | Pourcentage du portefeuille | Prêts à terme | Marges de crédit | Montant total | Pourcentage du portefeuille |
| | | | | | | | | |
| Cape Dorset | 2 | 1 | 837 230 \$ | 5,6 % | 3 | 1 | 1 282 389 \$ | 6,5 % |
| Clyde River | 2 | - | 1 094 078 \$ | 7,3 % | 2 | - | 1 112 146 \$ | 5,6 % |
| Iqaluit | 18 | 6 | 7 592 421 \$ | 50,9 % | 24 | 7 | 10 982 906 \$ | 55,6 % |
| Pangnirtung | 1 | - | 143 114 \$ | 1,0 % | 1 | - | 143 114 \$ | 0,7 % |
| Total – Qikiqtaaluk | 23 | 7 | 9 666 843 \$ | 64,8 % | 30 | 8 | 13 520 555 \$ | 68,4 % |

Deux facilités de crédit à Iqaluit et une facilité de crédit à Cape Dorset remontant à 2018-2019 ont été radiées en 2019-2020 en vertu du projet de loi 24 (Loi de 2018-2019 sur la radiation de créances).

Région du Kivalliq

| Région | | | | 2019/2020 | | | | 2018/2019 |
|---------------------|------------------|---------------------|------------------|--------------------------------|---|---------------------|------------------|--------------------------------|
| Localité | Prêts à terme | Marges de crédit | Montant total | Pourcentage du portefeuille | | Marges de crédit | Montant total | Pourcentage du portefeuille |
| | | | | | | | | |
| Arviat | 1 | - | 537 897 \$ | 3,6 % | 1 | - | 537 897 \$ | 2,7 % |
| Coral Harbour | 1 | - | 982 948 \$ | 6,6 % | 2 | - | 997 841 \$ | 5,0 % |
| Rankin Inlet | 2 | - | 1 102 757 \$ | 7,4 % | 3 | - | 1 179 013 \$ | 6,0 % |
| Total – Kivalliq | 4 | - | 2 623 602 \$ | 17,6 % | 6 | - | 2 714 751 \$ | 13,7 % |

Une facilité de crédit dans Rankin Inlet et une autre dans Coral Harbour, toutes deux datant de 2018-2019, ont été radiées en 2019-2020 en vertu du projet de loi 24 (Loi de 2018-2019 sur la radiation de créances).

Région du Kitikmeot

| Région | | | | 2019/2020 | | | | 2018/2019 |
|----------------------|------------------|---------------------|------------------|--------------------------------|------------------|---------------------|------------------|--------------------------------|
| Localité | Prêts à terme | Marges de crédit | Montant total | Pourcentage du portefeuille | Prêts à terme | Marges de crédit | Montant total | Pourcentage du portefeuille |
| Cambridge Bay | 5 | - | 1 345 530 \$ | 9,0 % | 5 | 1 | 2 086 714 \$ | 10,6 % |
| Kugluktuk | 2 | - | 1 289 396 \$ | 8,6 % | 2 | - | 1 426 267 \$ | 7,3 % |
| Total – Kitikmeot | 7 | - | 2 634 926 \$ | 17,6 % | 7 | 1 | 3 512 981 \$ | 17,9 % |

| Total | | | | | | | | |
|--------------------------------------|------------------|---------------------|------------------|--------------------------------|------------------|---------------------|------------------|--------------------------------|
| Localité | Prêts à terme | Marges de crédit | Montant total | Pourcentage du portefeuille | Prêts à terme | Marges de crédit | Montant total | Pourcentage du portefeuille |
| Total du portefeuille de prêts | 34 | 7 | 14 925 371 \$ | 100,0 % | 43 | 9 | 19 748 287 \$ | 100,0 % |

ACTIVITÉ DU PORTEFEUILLE PAR INDUSTRIE

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des risques du portefeuille, la Société diversifie ses facilités de crédit en fonction des industries. Le tableau ci-dessous indique le montant (en capital seulement) des facilités de crédit de la Société dans chaque industrie à la fin de l'exercice financier.

| | | | | 2019/2020 | | | | 2018/2019 |
|--------------------------------------|------------------|---------------------|---------------|--------------------------------|------------------|---------------------|---------------|--------------------------------|
| Industrie | Prêts à terme | Marges de crédit | Montant total | Pourcentage du portefeuille | Prêts à terme | Marges de crédit | Montant total | Pourcentage du portefeuille |
| Prêts productifs | | | | | | | | |
| Aviation | - | - | - | - | - | 1 | 99 981 \$ | 0,5 % |
| Construction | 7 | 5 | 4 320 539 \$ | 29,0 % | 8 | 4 | 6 359 200 \$ | 32,2 % |
| Hébergement et accueil | 5 | - | 2 070 696 \$ | 13,9 % | 6 | | 2 372 601 \$ | 12,0 % |
| Immobilier | - | - | - | - | 2 | 1 | 768 274 \$ | 3,9 % |
| Commerce de détail | 4 | 1 | 1 083 523 \$ | 7,3 % | 3 | 1 | 1 108 798 \$ | 5,6 % |
| Services | 7 | 1 | 2 094 724 \$ | 14,0 % | 8 | 2 | 2 935 820 \$ | 14,9 % |
| Transport | 2 | - | 662 902 \$ | 4,4 % | 2 | - | 493 316 \$ | 2,5 % |
| Total des prêts productifs | 25 | 7 | 10 232 384 \$ | 68,6 % | 29 | 9 | 14 137 990 \$ | 71,6 % |
| | | | | | | | | |
| Prêts douteux | 9 | - | 4 692 987 \$ | 31,4 % | 14 | - | 5 610 297 \$ | 28,4 % |
| Total du portefeuille de prêts | 34 | 7 | 14 925 371 \$ | 100,00 % | 43 | 9 | 19 748 287 \$ | 100,00 % |

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÊTS 29

En général, les banques à charte du Canada, et plus particulièrement celles du Nunavut, n'offrent pas de facilités de crédit aux entreprises qui sont en démarrage ou qui n'ont pas encore mené d'opérations avec succès.

Cela a récemment changé au Nunavut à la suite de la création d'Atuqtuarvik Corporation et de la Banque des Premières Nations du Canada, laquelle est détenue à 17,66 % par Atuqtuarvik Corporation. Nunavut Tunngavik Incorporated, signataire de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, est l'unique actionnaire d'Atuqtuarvik Corporation.

La Société peut offrir des facilités de crédit comme suit :

- Des prêts à des entreprises commerciales;
- Des garanties d'emprunt pour des prêts consentis par des institutions financières à des entreprises commerciales;
- Des cautionnements pour des entreprises établies sur le territoire;
- Des actes de caution accordés par des sociétés de cautionnement couvrant les entreprises établies sur le territoire d'un montant maximal de 1 000 000 \$ à une même entreprise ou à un groupe d'entreprises apparentées.

En matière de prêts, la Société offre des marges de crédit et des prêts à terme.

- Les marges de crédit doivent être renouvelées annuellement.
- L'échéance maximale des prêts à terme est de 5 ans, et la période d'amortissement maximale peut aller jusqu'à 25 ans.

Les taux d'intérêt sont établis par l'addition au cout d'emprunt d'un facteur de rajustement basé sur le risque qui variera de 0 à 5 %.

- Le cout d'emprunt est le taux chargé par le gouvernement du Nunavut à la Société pour son prêt sur le fonds de roulement.
- Le taux d'intérêt que la Société impose à ses clients équivaut au taux en vigueur le premier jour du trimestre au cours duquel le conseil approuve la facilité de crédit auquel s'ajoute un facteur de rajustement basé sur le risque.

ÉTATS FINANCIERS



SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

FINANCIAL STATEMENTS

pour l'exercice clos le 31 mars

TABLE DES MATIÈRES

| Responsabilité de la direction relativement aux états financiers | 33 |
|--|----|
| Rapport de l'auditeur indépendant | 35 |
| ÉTATS FINANCIERS | |
| État de la situation financière | 39 |
| États des résultats et du déficit accumulé | 40 |
| État de la variation de la dette nette | 41 |
| État des flux de trésorerie | 42 |
| Notes afférentes aux états financiers | 43 |
| Annexe A – Annexe des immobilisations corporelles | 62 |

Cette page est laissée en blanc intentionnellement.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société de crédit commercial du Nunavut (ci-après nommée : « Société ») qui se trouvent en annexe et tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relèvent de la responsabilité de la direction de la Société et ils ont été vérifiés et approuvés par le conseil.

La direction est responsable de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (ci-après nommées : « NCSP »). Certains montants indiqués dans les états financiers, comme la provision pour pertes sur prêts et la provision pour les avantages sociaux futurs des employés, sont fondés sur le jugement et sur les meilleures estimations de la direction.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités en matière de rapports financiers, la direction maintient et applique des pratiques et des systèmes de contrôle financier et de gestion conçus pour fournir une assurance raisonnable que les opérations sont autorisées et enregistrées, que les actifs sont protégés et contrôlés, et que les dossiers appropriés sont conservés. Ces contrôles et ces pratiques visent à assurer la conduite ordonnée des activités, l'exactitude des documents comptables, la préparation dans les délais prescrits de renseignements financiers fiables et le respect des politiques et des exigences règlementaires de la Société.

Le conseil a la responsabilité de voir à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôle interne. Les auditeurs externes ont pleinement et librement accès au conseil.

L'auditeur indépendant externe de la Société, la vérificatrice générale du Canada, a la responsabilité d'auditer les opérations et les états financiers de la Société et de produire son rapport y afférant.



Cette page est laissée en blanc intentionnellement.

Office of the Auditor General of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre responsable de la Société de crédit commercial du Nunavut

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de crédit commercial du Nunavut (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et l'état des résultats et du déficit accumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

 nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y
 compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers
 représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner
 une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Société de crédit commercial du Nunavut dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut et ses règlements, la *Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut* et ses règlements ainsi que les règlements administratifs de la Société de crédit commercial du Nunavut.

À notre avis, les opérations de la Société de crédit commercial du Nunavut dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. En outre, à notre avis, des livres comptables appropriés ont été tenus par la Société de crédit commercial du Nunavut et les états financiers sont conformes à ces livres.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Société de crédit commercial du Nunavut aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Société de crédit commercial du Nunavut à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Michael B. Robichaud, CPA, CA Directeur principal

Ottawa, Canada Le 15 juin 2020

ÉTATS DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT ACCUMULÉ

pour l'exercice clos le 31 mars

| | 2020 | 2019 |
|---|----------------|----------------|
| ACTIFS FINANCIERS | | |
| Trésorerie (note 3) | 1 594 223 \$ | 1 501 075 \$ |
| Débiteurs | 14 081 \$ | 14 925 \$ |
| Somme à recevoir du gouvernement du Nunavut | 2 427 \$ | 62 618 \$ |
| Prêts en cours (notes 4, 5 et 6) | 11 899 052 \$ | 15 961 025 \$ |
| Total des actifs financiers | 13 509 783 \$ | 17 539 643 \$ |
| PASSIF | | |
| Créditeurs et charges à payer (note 7) | 302 460 \$ | 290 710 \$ |
| Avantages postérieurs à l'emploi (note 8) | 19 280 \$ | 17 545 \$ |
| Somme due au gouvernement du Nunavut (note 9) | 14 221 610 \$ | 18 391 796 \$ |
| Total du passif | 14 543 350 \$ | 18 700 051 \$ |
| Dette nette | (1 033 567 \$) | (1 160 408 \$) |
| ACTIFS NON FINANCIERS | | |
| Immobilisations corporelles (annexe A) | 29 179 \$ | 38 407 \$ |
| Charges payées d'avance | 25 059 \$ | 37 856 \$ |
| Total des actifs non financiers | 54 238 \$ | 76 263 \$ |
| Déficit accumulé | (979 329 \$) | (1 084 145 \$) |
| Déficit accumulé | (979 329 \$) | (1 084 |

Obligations contractuelles (note 11) Droits contractuels (note 12) COVID-19 (note 15)

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvés par le conseil :

Marg Epp

Présidente du conseil

ÉTATS DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT ACCUMULÉ

pour l'exercice clos le 31 mars

| | 2020 Budg (Note | get 14) | 2020 R | éel | 2019 R | éel |
|--|--------------------|------------|-------------|-----|-------------|-----|
| REVENUS | | | | | | |
| Intérêts sur les prêts en cours | 1 260 000 | \$ | 771 439 | \$ | 1 112 049 | \$ |
| Autres intérêts (note 3) | 10 000 | | 35 867 | | 54 643 | |
| Total des revenus | 1 270 000 | \$ | 807 306 | \$ | 1 166 692 | \$ |
| CHARGES | | | | | | |
| Salaires et avantages sociaux | 900 000 | \$ | 820 897 | \$ | 742 687 | \$ |
| Intérêts sur les avances du gouvernement du Nunavut (note 9) | 440 000 | | 221 610 | | 391 796 | |
| Dépenses liées aux installations | 92 000 | | 92 036 | | 92 036 | |
| Formation et perfectionnement | 50 000 | | 90 314 | | 33 200 | |
| Publicité et promotion | 60 000 | | 66 209 | | 76 189 | |
| Honoraires professionnels | 75 000 | | 63 348 | | 78 424 | |
| Provision pour pertes sur prêts (note 5) | 125 000 | | 50 047 | | 295 353 | |
| Déplacements | 70 000 | | 48 280 | | 31 215 | |
| Réunions du conseil | 68 000 | | 35 861 | | 39 677 | |
| Honoraires du conseil | 35 000 | | 32 000 | | 22 775 | |
| Frais de bureau | 30 000 | | 28 489 | | 32 127 | |
| Amortissement (annexe A) | 15 000 | | 11 191 | | 15 211 | |
| Autres charges | 2 000 | | 3 370 | | 4 028 | |
| Total des charges | 1 962 000 | \$ | 1 563 652 | \$ | 1 854 718 | \$ |
| Déficit pour l'exercice avant contribution du gouvernement du Nunavut | (692 000) | \$ | (756 346) | \$ | (688 026) | \$ |
| Contribution du gouvernement du Nunavut | | | | | | |
| Financement de soutien et services fournis gratuitement (note 13) | 860 000 | \$ | 861 162 | \$ | 860 286 | \$ |
| Contribution totale du gouvernement du Nunavut | | | | | | |
| Excédent pour l'exercice | 168 000 | \$ | 104 816 | \$ | 172 260 | \$ |
| Déficit accumulé au début de l'exercice | (1 084 145) | \$ | (1 084 145) | \$ | (1 256 405) | \$ |
| Déficit accumulé à la fin de l'exercice | (916 145) | \$ | (979 329) | \$ | (1 084 145) | \$ |

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

pour l'exercice clos le 31 mars

| | 2020 Budget (Note 14) | 2020 Réel | 2019 Réel |
|--|--------------------------|----------------|----------------|
| Excédent pour l'exercice | 168 000 \$ | 104 816 \$ | 172 260 \$ |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (ANNEXE A) | | | |
| Amortissement | 15 000 \$ | 11 191 \$ | 15 211 \$ |
| Acquisitions | - | (1 963 \$) | (24 427 \$) |
| | 15 000 \$ | 9 228 \$ | (9 216 \$) |
| Déductions/(acquisitions) nettes s'appliquant aux charges payées d'avance | - | 12 797 \$ | (11 029 \$) |
| Diminution de la dette nette | 183 000 \$ | 126 841 \$ | 152 015 \$ |
| Dette nette au début de l'exercice | (1 160 408 \$) | (1 160 408 \$) | (1 312 423 \$) |
| Dette nette à la fin de l'exercice | (977 408 \$) | (1 033 567 \$) | (1 160 408 \$) |

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice clos le 31 mars

| | 2020 | 2019 |
|--|----------------|----------------|
| RÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION | | |
| ntérêts reçus sur les prêts en cours | 832 379 \$ | 1 090 532 \$ |
| Contributions du gouvernement du Nunavut | 760 000 \$ | 700 000 \$ |
| Contributions du gouvernement du Canada | - | 22 334 \$ |
| Remboursement de TPS | 14 503 \$ | 19 611 \$ |
| Paiements aux créditeurs | (419 733 \$) | (373 814 \$) |
| Paiements d'intérêt sur l'avance du gouvernement du Nunavut | (391 796 \$) | (356 428 \$) |
| ntérêts reçus du compte bancaire actuel | 36 058 \$ | 61 804 \$ |
| Argent payé au gouvernement du Nunavut | (737 845 \$) | (794 616 \$) |
| résorerie provenant des activités d'exploitation | 93 566 \$ | 369 423 \$ |
| TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMM | OBILISATIONS | |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | (1 963 \$) | (24 427 \$) |
| Trésorerie affectée aux activités d'investissement en immobilisations | (1 963 \$) | (24 427 \$) |
| TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Remboursement de prêts | 5 704 651 \$ | 3 841 487 \$ |
| Frais des prêts en cours | 75 853 \$ | 83 434 \$ |
| Décaissements de prêts | (1 778 959 \$) | (1 947 893 \$) |
| résorerie provenant des activités d'investissement | 4 001 545 \$ | 1 977 028 \$ |
| RÉSORERIE AFFECTÉE AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | |
| Remboursement de l'avance du gouvernement du Nunavut | (4 000 000 \$) | (7 000 000 \$) |
| Trésorerie affectée aux activités de financement | (4 000 000 \$) | (7 000 000 \$) |
| Augmentation/(diminution) de la trésorerie | 93 148 \$ | (4 677 976 \$) |
| | | C 170 0F1 ¢ |
| résorerie au début de l'exercice | 1 501 075 \$ | 6 179 051 \$ |

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice clos le 31 mars

1. La Société

(a) Autorité

La Société de crédit commercial du Nunavut (ci-après nommée : « Société ») est une société territoriale détenue en propriété exclusive par le gouvernement du Nunavut (ci-après nommé : « gouvernement »). Elle a été créée le 1er avril 1999 en vertu de l'article 29 de la Loi sur le Nunavut. La Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut définit la structure juridique et opérationnelle de la Société. Les fonctions de la Société sous l'égide du ministère du Développement économique et des Transports (ci-après nommé « ministère ») sont assujetties à l'annexe IX de la Loi sur la gestion des finances publiques du Nunavut.

(b) Mandat

Le mandat de la Société est de fonctionner libre de tout lien de dépendance avec la société territoriale afin de stimuler le développement économique et l'emploi au Nunavut, grâce à un programme de prêts en offrant du soutien, du financement et des investissements dans les entreprises commerciales des résidents. Elle agit à la fois comme prêteur au soutien des occasions du Nord et comme agence d'aide au développement pour les entreprises du Nunavut. La Société n'offre pas de subventions, de prêts assortis de conditions avantageuses ou de prêts-subventions et elle ne peut faire de placements en capital-actions. À ce titre, la Société n'a qu'un seul programme.

(c) Contributions et avances du gouvernement

La Société dépend économiquement des contributions continues du gouvernement en ce qui touche toutes ses charges administratives directes. L'accord de contribution avec le ministère précise une contribution fixe pour l'année.

L'article 47 de la loi autorise également le gouvernement à faire à la Société une avance d'un montant tiré du Trésor ne pouvant pas dépasser 50 millions \$ aux fins de fournir de l'aide financière aux entreprises. Le conseil de gestion financière a fixé la limite de l'avance de fonds de roulement à 40 millions \$. Ces avances sont remboursables au gouvernement selon des modalités pouvant être déterminées par le ministre des Finances.

(d) Impôts

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, la Société est non imposable.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice clos le 31 mars

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (ci-après nommé : « NCSP ») telles qu'émises par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Voici un résumé des principales politiques comptables.

(a) Trésorerie

La trésorerie comprend les soldes bancaires après déduction des chèques en circulation et des avances de la fiducie. Un excédent de trésorerie touche des revenus d'intérêts en fonction du taux d'intérêt bancaire du gouvernement.

(b) Débiteurs

La valeur des comptes débiteurs est évaluée au cout le plus bas ou à la valeur nette de recouvrement. Les provisions pour moins-value sont enregistrées au besoin en tenant compte de toutes les circonstances connues au moment de la préparation des états financiers, y compris les évènements passés.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au cout moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon le mode dégressif en utilisant les taux suivants :

Ordinateurs et équipement de bureau 30%

» Meubles et appareils d'éclairage de bureau

20%

L'amortissement des immobilisations corporelles commence le mois suivant leur achat.

Les immobilisations corporelles sont dépréciées lorsque des conditions indiquent qu'elles ont cessé de contribuer à la capacité de la Société à fournir des biens ou des services, ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs liés aux immobilisations corporelles est inférieure à leur valeur comptable nette. Les dépréciations nettes sont comptabilisées à titre de charge dans l'état des résultats et du déficit accumulé. Les dépréciations ne sont pas contrepassées à la suite d'une augmentation subséquente de la valeur estimative de l'immobilisation corporelle.

(d) Incertitude d'évaluation

La préparation d'états financiers conformément aux NCSP exige que la direction fasse des prévisions et des hypothèses touchant les montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges rapportés dans les états financiers. Compte tenu de leur nature, ces estimations et ces hypothèses sont assujetties à l'incertitude d'évaluation. L'effet de leur modification sur les états financiers lors d'exercices futurs pourrait être important même si, au moment de la préparation de ces états financiers, la direction croit que ces estimations et ces hypothèses sont raisonnables. L'estimation la plus importante de la direction concerne la provision pour pertes sur prêts. Une variation de la qualité du portefeuille de prêts ou des conditions économiques en vertu desquelles ces estimations sont faites pourrait causer des changements importants dans ces estimations de la direction.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Rase de mesure

pour l'exercice clos le 31 mars

2. Principales conventions comptables (suite)

(e) Instruments financiers

Les instruments financiers sont répartis selon les classifications d'actifs financiers et de passifs financiers. Les instruments financiers de la Société sont au départ enregistrés à la juste valeur et ensuite évalués au cout ou au cout amorti en utilisant la méthode de taux d'intérêt effectif.

Voici la liste des instruments financiers de la Société et de leurs bases de mesure connexes en date du 31 mars 2020.

Actifs financiers

| Actil's illialiciers | base de mesare |
|---|-----------------------------|
| Trésorerie Débiteurs Prêts en cours | Coût Coût Coût amorti |
| Somme à recevoir du gouvernement du Nunavut Frais de prêts en cours | Coût Coût |
| Passifs financiers | Base de mesure |
| Créditeurs et charges à payer Somme due au gouvernement du Nunavut | Coût Coût |

Tous les actifs financiers sont soumis chaque année à un test de dépréciation. Lorsque les actifs financiers sont dépréciés, les pertes de valeur sont inscrites à l'état des résultats et au déficit accumulé.

(f) Revenus d'intérêts sur les prêts en cours

Les revenus d'intérêts sur les prêts en cours sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. La Société cesse d'accumuler des intérêts dès qu'un prêt est classé douteux. Tous les paiements reçus pour les prêts douteux sont imputés aux intérêts suspendus, aux frais de préservation, aux règlements d'arrérages pour les intérêts comptabilisés sur le prêt, puis au solde du capital du prêt, dans cet ordre.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice clos le 31 mars

2. Principales conventions comptables (suite)

(g) Prêts en cours

Un prêt est classé comme douteux lorsqu'à la suite de l'analyse complète de la situation, il est déterminé que la qualité de crédit du prêt s'est détériorée d'une façon telle que la direction est d'opinion qu'il n'existe plus aucune assurance raisonnable de recouvrement en temps opportun du montant complet du capital et des intérêts. De telles considérations sont évaluées de concert avec d'autres facteurs contributifs et atténuants qui peuvent exister quant à un prêt précis et peuvent comprendre les éléments suivants :

- 1. Le capital et les intérêts sont échus depuis six mois, à moins que le prêt soit entièrement garanti ou qu'il soit raisonnable de s'attendre à un remboursement du prêt à la suite d'efforts de recouvrement;
- 2. Le capital et les intérêts sont échus depuis douze mois, peu importe que le prêt soit bien garanti ou non;
- 3. Le capital et les intérêts sont échus depuis trois mois, si le prêt a déjà été restructuré; ou
- 4. La garantie de la facilité de crédit est compromise.

Lorsqu'un prêt est classé comme douteux, la valeur comptable de ce prêt est réduite à sa valeur recouvrable nette estimative. La valeur recouvrable nette estimative correspond aux flux de trésorerie futurs prévus actualisés au taux d'intérêt effectif du prêt. Lorsque le montant et le moment des flux de trésorerie futurs ne peuvent être estimés avec une fiabilité raisonnable, la valeur recouvrable nette estimative est la juste valeur marchande du bien donné en garantie du prêt, moins les couts de réalisation prévus et tous les montants légalement dus à l'emprunteur.

Le montant de la perte de valeur initiale et tous changements subséquents au montant de la perte sont notés comme étant des débits ou des crédits à la provision spécifique pour les pertes sur prêts douteux. Le prêt n'est plus classé douteux lorsque les intérêts suspendus, les frais de préservation et les intérêts accumulés sur le prêt deviennent courants. Tous les paiements reçus pour des prêts ayant été radiés sont comptabilisés comme revenu de la même manière qu'un autre bénéfice.

Les prêts redeviennent productifs lorsqu'il est déterminé qu'il existe une assurance raisonnable de recouvrement en temps opportun du capital et des intérêts. Les prêts refinancés sont considérés comme productifs à moins de répondre aux critères des prêts douteux. Lorsqu'un prêt douteux redevient productif ou qu'il est refinancé selon la méthode de comptabilité d'exercice, tous les intérêts capitalisés non accumulés à la suite de paiements au comptant reçus sont immédiatement comptabilisés comme revenu et le reste des intérêts capitalisés non accumulés est comptabilisé sur le reste de la durée du prêt.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice clos le 31 mars

2. Principales conventions comptables (suite)

(h) Provision pour pertes sur prêts

La provision pour pertes sur prêts s'appuie sur un examen de tous les prêts aux emprunteurs et représente la meilleure estimation de la direction, en fonction de l'expérience antérieure, en ce qui a trait aux pertes sur prêts probables. La provision comprend deux éléments : i) la provision générale pour les prêts productifs, ii) la provision spécifique pour les prêts douteux.

La provision générale pour les prêts productifs représente l'estimation de la direction concernant les pertes probables pour ces prêts qui ne peuvent pas encore être établis comme expressément douteux. La provision générale est calculée en prenant le total des prêts en cours moins le montant de la provision spécifique à la fin de l'exercice financier, et en soustrayant les remboursements des soldes de prêts après la fin de l'exercice; ce montant est multiplié par 2 %, ce qui représente l'estimation de la direction pour les pertes futures en fonction de l'expérience antérieure.

La provision spécifique pour les prêts douteux est établie en fonction du prêt individuel pour comptabiliser les pertes sur prêts. Le montant de la dépréciation initiale et les changements subséquents sous-jacents découlant d'une réévaluation des valeurs recouvrables estimatives sont comptabilisés dans la provision spécifique au moyen d'un rajustement.

La provision générale pour les prêts productifs et la provision spécifique pour les prêts douteux sont comptabilisées comme baisse des prêts en cours.

(i) Radiations

Aux termes des dispositions de la Loi sur la gestion des finances publiques du Nunavut, le conseil peut approuver la radiation du capital et des intérêts impayés d'un prêt si le montant total impayé du prêt est de 20 000 \$ ou moins. Si le montant total impayé du prêt est supérieur à 20 000 \$, la radiation doit être approuvée par l'Assemblée législative du Nunavut. Un prêt radié peut quand même faire l'objet de mesures de recouvrement.

De façon générale, la direction recommande la radiation d'un prêt seulement après avoir épuisé tous les moyens de recouvrement.

(j) Avantages postérieurs à l'emploi

Prestations de retraite

Tout le personnel de la Société est couvert par le régime de retraite de la fonction publique (ciaprès nommé : « régime »), un régime à prestations déterminées instauré par la loi et financé par le gouvernement du Canada. Les membres du personnel et la Société sont tenus de verser des cotisations afin de couvrir le cout actuel afférent au service. Conformément à la loi actuellement en vigueur, la Société n'a aucune obligation légale ou implicite de verser davantage de cotisations relativement aux services antérieurs ou à un déficit de capitalisation du régime. Par conséquent, les contributions de l'employeur sont comptabilisées comme charge pour l'année où le personnel a rendu les services et elles représentent l'obligation totale au titre de prestations de retraite de la Société.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice clos le 31 mars

2. Principales conventions comptables (suite)

(j) Avantages postérieurs à l'emploi

Avantages sociaux autres que les prestations de retraite

En vertu des conditions de travail, le personnel de la Société peut gagner des prestations de fin d'emploi et de retraite en fonction des années de service. Ces prestations sont versées à la démission, à la retraite ou au décès de la personne salariée. Les charges à payer et les dépenses relatives à ces avantages sociaux sont comptabilisées au fil des années de service des employés et sont établies en fonction des hypothèses et des meilleures estimations de la direction.

En plus des prestations de fin d'emploi et de relogement, le personnel de la Société a droit au congé de maladie en vertu des conditions de travail. Les avantages sociaux autres que les prestations de retraite comprennent un montant pour le personnel qui est autorisé à accumuler des congés de maladie non utilisés. Cependant, ces droits ne s'acquièrent pas et peuvent seulement être utilisés en cas de maladie. Le nombre de congés de maladie accumulés devant être utilisés au cours des prochaines années est déterminé selon les hypothèses et les meilleures estimations de la direction.

(k) Comptabilisation des revenus

Sauf indication contraire, tous les revenus sont comptabilisés et déclarés selon la méthode de la comptabilité d'exercice au cours de la période où surviennent les transactions ou les évènements ayant généré ces revenus.

(I) Contributions du gouvernement du Nunavut et autres contributions

Les transferts sont comptabilisés lorsque le financement est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont respectés, sauf si les règles de financement donnent lieu à une obligation répondant à la définition d'un passif. Les contributions gouvernementales sont comptabilisées à l'état des résultats et au déficit accumulé au fur et à mesure que les passifs stipulés sont réglés. La Société n'a pas de soldes d'apports reportés.

(m) Opérations entre parties apparentées

La Société est apparentée, en vertu de la propriété commune, aux ministères et aux sociétés territoriales du gouvernement. La Société considère que les gestionnaires clés, notamment tous les membres du conseil et le président-directeur général, sont des parties apparentées.

Le gouvernement fournit gratuitement à la Société des contributions et certains services administratifs.

Les contributions administratives fournies par le gouvernement sont évaluées à leur valeur d'échange, laquelle est une valeur fixe de considération établie et acceptée par les parties apparentées en vertu de l'accord de contribution, et sont comptabilisées dans les soldes de comptes connexes.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice clos le 31 mars

2. Principales conventions comptables (suite)

(m) Opérations entre parties apparentées (suite)

Les services fournis gratuitement par le gouvernement sont évalués à la valeur comptable, laquelle est une valeur fondée sur les couts et les récupérations inscrites dans les soldes connexes sur une base brute.

La Société rembourse également le gouvernement pour les paiements faits au nom de son personnel en lien avec les salaires et les autres paiements. Ces opérations sont évaluées à leur valeur d'échange en fonction du montant total des paiements faits au nom de la Société.

(n) Services fournis gratuitement par des parties non apparentées

Le Bureau du vérificateur général du Canada fournit gratuitement à la Société les services d'audit de ses états financiers. Aucun montant n'est comptabilisé dans les présents états financiers en ce qui touche les services fournis.

(o) Prochaines modifications aux normes comptables

Certaines normes nouvelles et modifiées utilisées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (ci-après nommé : « CCSP ») ne sont pas encore en vigueur et n'ont pas été appliquées lors de la préparation de ces états financiers. La Société prévoit d'adopter ces normes nouvelles et modifiées à leur date d'entrée en vigueur et évalue actuellement leurs répercussions sur ses états financiers. Voici les normes qui entreront en vigueur :

Le chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, a été publié par le CCSP et sera en vigueur pour l'exercice financier commençant le ou après le 1er avril 2021. Ce chapitre établit les normes sur la façon de comptabiliser et de présenter un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation ainsi que l'opération subséquente à la mise hors service, les frais d'entretien et de surveillance.

Le chapitre SP 3400, Revenus, a été utilisé par le CCSP et sera en vigueur pour l'exercice financier commençant le ou après le 1er avril 2022. Ce chapitre établit les normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus. Plus précisément, il fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation et les revenus provenant d'opérations qui n'en comprennent pas.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice clos le 31 mars

3. Trésorerie

La trésorerie de la Société est mise en commun avec les fonds excédentaires du gouvernement, ce qui permet de gagner des intérêts bancaires sur le solde combiné plutôt que sur celui d'un seul compte. En 2020, la Société a gagné des revenus d'intérêts de 35 867 \$ (54 643 \$ en 2019) avec un taux de rendement moyen de 2,25 % (2,06 %, en 2019).

Au 31 mars 2020, la trésorerie comprenait une avance fiduciaire de 0 \$ (490 000 \$ en 2019), celle-ci se rapportant aux prêts en cours.

4. Prêts en cours

La Société offre deux classes de prêts en cours; les prêts à termes et les marges de crédit.

La durée des prêts à terme varie d'un an à cinq ans, avec des périodes maximales d'amortissement de vingt-cinq ans. Les taux d'intérêts payés par la clientèle reposent sur le cout d'emprunt de la Société auquel s'ajoute un facteur de rajustement du risque de zéro à cinq pour cent. Des paiements de capital et d'intérêts sont versés par les clients, généralement sur une base mensuelle.

En situation exceptionnelle, des paiements d'intérêts seulement peuvent être versés, pour une période maximum de trois ans.

Les marges de crédit ne peuvent être émises que pour une durée d'un an. Il est cependant possible de les renouveler annuellement. Les taux d'intérêts payés par la clientèle reposent sur le cout d'emprunt de la Société auquel s'ajoute un facteur de rajustement du risque de zéro à cinq pour cent. Les clients doivent verser des paiements mensuels d'intérêts.

Autant pour les prêts à terme que pour les marges de crédits, des actifs suffisants doivent être donnés en garantie par les clients pour appuyer le montant total du prêt en cours.

Le 6 juin 2019, le projet de loi 24 (Loi de 2018-2019 sur la radiation de créances) a été sanctionné à l'Assemblée législative du Nunavut, qui a radié 929 229 \$ de prêts dus par cinq clients.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice clos le 31 mars

4. Prêts en cours (suite)

Au 31 mars 2020, il est prévu que les prêts arrivent à échéance comme suit :

| Délai de remboursement | Taux d'intérêt annuel | 2020 | Taux d'intérêt annuel | 2019 |
|---|--------------------------|---------------|--------------------------|---------------|
| 1 an | 5,54% - 6,86% | 1 831 627 \$ | 5,52% - 7,32% | 3 483 202 \$ |
| 1 - 2 ans | 5,32% - 6,86% | 1 365 296 \$ | 6,05% - 6,89% | 1 083 878 \$ |
| 2 - 3 ans | 5,84% - 6,59% | 2 816 669 \$ | 5,32% - 5,54% | 1 329 487 \$ |
| Plus de 3 ans | 6,43% - 6,96% | 4 218 792 \$ | 5,52% - 6,96% | 8 241 423 \$ |
| Prêts douteux | 5,48% - 6,59% | 4 692 987 \$ | 5,48% - 8,50% | 5 610 297 \$ |
| | | 14 925 371 \$ | | 19 748 287 \$ |
| Intérêts de prêts en cours à recevoir (note 6) | | 106 376 \$ | | 202 992 \$ |
| Frais des prêts en cours | | 44 286 \$ | | 65 909 \$ |
| | | 15 076 033 \$ | | 20 017 188 \$ |
| Moins : Provision pour pertes sur prêts (note 5) | | 3 176 981 \$ | | 4 056 163 \$ |
| Prêts en cours- net | | 11 899 052 \$ | | 15 961 025 \$ |

Les frais de prêts en cours sont des montants payés par la Société, soit au nom d'un client, ou par la Société, afin de protéger la garantie sous-jacente d'un prêt en cours. Les frais de prêts en cours comprennent les honoraires et débours juridiques, les frais et dépenses du destinataire, les assurances, les services publics et les frais d'inscription.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice clos le 31 mars

4. Prêts en cours (suite)

Le nombre de prêts par termes à échéance se détaille comme suit :

| | | 2020 | | 2019 |
|----------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Délai de remboursement | Nombre de prêts | Solde des prêts | Nombre de prêts | Solde des prêts |
| Prêts productifs | | | | |
| 1 an | 9 | 1 831 627 \$ | 13 | 3 483 202 \$ |
| 1 - 2 ans | 5 | 1 365 296 \$ | 2 | 1 083 878 \$ |
| 2 - 3 ans | 7 | 2 816 669 \$ | 4 | 1 329 487 \$ |
| Plus de 3 ans | 11 | 4 218 792 \$ | 19 | 8 241 423 \$ |
| Total des prêts productifs | 32 | 10 232 384 \$ | 38 | 14 137 990 \$ |
| Prêts douteux | | | | |
| 1 an | - | - | 1 | 726 164 \$ |
| 1 - 2 ans | 1 | 982 949 \$ | - | - |
| 2 - 3 ans | 1 | 385 151 \$ | 1 | 982 949 \$ |
| Plus de 3 ans | - | - | 1 | 385 151 \$ |
| Date d'échéance passée | 7 | 3 324 887 \$ | 11 | 3 516 033 \$ |
| Total des prêts douteux | 9 | 4 692 987 \$ | 14 | 5 610 297 \$ |
| Total | 41 | 14 925 371 \$ | 52 | 19 748 287 \$ |

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice clos le 31 mars

4. Prêts en cours (suite)

Voici la répartition des prêts productifs et des prêts douteux par région :

| | Taux d'intérêt | | Taux d'intérêt | |
|----------------------------|-----------------|---------------|-----------------|---------------|
| Régions | annuel | 2020 | annuel | 2019 |
| Prêts productifs | | | | |
| Qikiqtaaluk | 5,48 % - 6,96 % | 6 757 206 \$ | 5,48 % - 7,32 % | 9 746 407 \$ |
| Kivalliq | 5,32 % | 840 252 \$ | 5,32 % - 5,48 % | 878 602 \$ |
| Kitikmeot | 5,53 % - 6,96 % | 2 634 926 \$ | 5,53 % - 6,96 % | 3 512 981 \$ |
| Total des prêts productifs | | 10 232 384 \$ | _ | 14 137 990 \$ |
| Prêts douteux | | | | |
| Qikiqtaaluk | 5,48 % - 6,59 % | 2 909 637 \$ | 5,48 % - 6,59 % | 3 774 148 \$ |
| Kivalliq | 5,48 % - 6,34 % | 1 783 350 \$ | 6,09 % - 8,50 % | 1 836 149 \$ |
| Kitikmeot | - | _ | - | _ |
| Total des prêts douteux | | 4 692 987 \$ | | 5 610 297 \$ |
| Total | | 14 925 371 \$ | | 19 748 287 \$ |
| Tous les prêts | | | | |
| Qikiqtaaluk | 5,48 % - 6,96 % | 9 666 843 \$ | 5,48 % - 7,32 % | 13 520 555 \$ |
| Kivalliq | 5,48 % - 6,34 % | 2 623 602 \$ | 5,32 % - 8,50 % | 2 714 751 \$ |
| Kitikmeot | 5,53 % - 6,96 % | 2 634 926 \$ | 5,53 % - 6,96 % | 3 512 981 \$ |
| Total | | 14 925 371 \$ | | 19748287\$ |

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice clos le 31 mars

5. Provision pour pertes sur prêts

| | 2020 | 2019 |
|---|--------------|--------------|
| Provision spécifique pour prêts douteux | | |
| Solde au début de l'exercice | 3 798 479 \$ | 3 417 018 \$ |
| Prêts radiés | (929 229 \$) | - |
| Changement de la provision pour l'exercice | 102 504 \$ | 381 461 \$ |
| Solde à la fin de l'exercice | 2 971 754 \$ | 3 798 479 \$ |
| Provision générale pour les prêts productifs | | |
| Solde au début de l'exercice | 257 684 \$ | 343 792 \$ |
| Changement de la provision pour l'exercice | (52 457 \$) | (86 108 \$) |
| Solde à la fin de l'exercice | 205 227 \$ | 257 684 \$ |
| Solde total de toutes les provisions, à la fin de l'exercice | 3176981\$ | 4056163\$ |

6. Intérêts de prêts en cours à recevoir

| | 2020 | 2019 |
|------------------|------------|------------|
| Prêts productifs | 17 004 \$ | 81 189 \$ |
| Prêts douteux | 89 372 \$ | 121 803 \$ |
| | 106 376 \$ | 202 992 \$ |

L'intérêt accumulé pour les prêts douteux représente l'intérêt accumulé jusqu'au moment où les prêts ont été jugés douteux, moment auquel l'accumulation d'intérêt a cessé.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice clos le 31 mars

7. Créditeurs et charges à payer

| | 2020 | 2019 |
|---|------------|------------|
| Créditeurs de parties apparentées et charges à payer | | |
| Montants payables au ministère (note 13) | 184 880 \$ | 134 653 \$ |
| | 184 880 \$ | 134 653 \$ |
| Créditeurs et charges à payer à des tiers | | |
| Créditeurs | 19 955 \$ | 20 634 \$ |
| Congé annuel payé, heures compensatoires et congé facultatif | 97 625 \$ | 135 423 \$ |
| | 117 580 \$ | 156 057 \$ |
| Total des créditeurs et des charges à payer | 302460\$ | 290 710 \$ |

Tous les montants ci-dessus sont non porteurs d'intérêt et ont des modalités normales de paiement. Les montants payables au ministère sont principalement composés de la masse salariale payée au nom de la Société par le ministère.

8. Avantages postérieurs à l'emploi

Prestations de retraite

Tout le personnel admissible de la Société est couvert par le régime. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les contributions obligatoires de l'employeur en se fondant sur un multiple des cotisations obligatoires du personnel. Le taux de cotisation en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,01 (1,01 en 2019) pour les membres inscrits avant le 1er janvier 2013 et de 1,0 (1,0 en 2019) pour ceux inscrits à partir du 1er janvier 2013. Les contributions de la Société, de 55 932 \$ (57 356 \$ en 2019), ont été comptabilisées en salaires et avantages sociaux. Les cotisations du personnel au régime s'élevaient à 55 378 \$ (56 383 \$ en 2019).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice clos le 31 mars

8. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Prestations de retraite (suite)

Le gouvernement du Canada a l'obligation légale de verser les prestations relatives au régime. Les prestations de retraite s'accumulent habituellement sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par le meilleur salaire moyen de cinq années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec les prestations du Régime de pensions du Canada et sont indexées sur l'inflation.

Avantages sociaux autres que les prestations de retraite

En plus de prestations de retraite, la Société offre des indemnités de départ et des indemnités de relogement à son personnel. Ces arrangements relatifs aux prestations ne sont pas préfinancés. Ainsi, aucun actif n'est mis en réserve pour les financer, et ces arrangements créent un déficit équivalant aux prestations accumulées.

Les indemnités de départ sont établies selon les années de service et le salaire en fin d'emploi. En vertu des contrats de travail, une aide pour le relogement est offerte au personnel admissible.

Il n'existe aucune attente voulant que les droits existants soient utilisés au cours des prochaines années, aucun congé de maladie n'a été comptabilisé à titre de passif.

| | 2020 | 2019 |
|--------------------------|-----------|-----------|
| Indemnités de départ | 6 939 \$ | 5 204 \$ |
| Indemnités de relogement | 12 341 \$ | 12 341 \$ |
| | 19280\$ | 17 545 \$ |

9. Somme due au gouvernement du Nunavut

| | 2020 | 2019 |
|--|----------------|----------------|
| Solde au début de l'exercice | 18 391 796 \$ | 25 356 428 \$ |
| Intérêts sur les avances pour l'exercice | 221 610 \$ | 391 796 \$ |
| Remboursement du capital et des intérêts | (4 391 796 \$) | (7 356 428 \$) |
| Solde à la fin de l'exercice | 14 221 610 \$ | 18 391 796 \$ |

L'intérêt sur l'avance est calculé mensuellement en fonction de la moyenne retenue par le gouvernement du Canada de trois ans de rendement d'obligations types à la fin du mois, composé annuellement. En 2020, ce taux a varié de 0,49 % à 1,72 % (1,54 % à 2,34 % en 2019).

Il n'y a aucune période fixe de remboursement sur les avances, lesquelles sont payables sur demande.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice clos le 31 mars

10. Gestion du risque financier

Risque de crédit

La Société détenant des instruments financiers, elle est exposée aux risques suivants.

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à ses obligations et cause ainsi une perte financière à l'autre partie.

L'octroi de crédit et la gestion de prêts sont fondés sur des politiques de crédit établies. L'exposition maximale au risque de crédit posé par les emprunteurs est limitée à la valeur comptable des prêts. La Société gère l'exposition au risque de crédit par les moyens suivants :

- 1. Des politiques et directives de crédit communiquées aux chargés de prêts dont les activités et les responsabilités comprennent l'octroi de crédit et la surveillance du rendement des clients;
- 2. Une diversification de son portefeuille dans l'ensemble des différentes régions géographiques et la sécurisation des actifs donnés en garantie par les clients;
- 3. L'établissement de limites à la concentration de prêts et d'investissements à 1 million \$ pour une entreprise ou un groupe d'entreprises apparentées.

Le bien principal détenu en garantie et grevé d'une sureté et les autres rehaussements de crédit pour les prêts comprennent : i) les hypothèques subsidiaires sur les biens immobiliers; ii) les différentes suretés sur l'actif; iii) les garanties personnelles et d'entreprises.

Au 31 mars 2020, 3 655 134 \$ (3 666 949 \$ en 2019) de prêts douteux étaient garantis par des actifs que la Société pouvait vendre pour couvrir partiellement ou complètement les engagements des emprunteurs.

Aucun changement important aux politiques et aux pratiques de risque de crédit de la Société n'est survenu par rapport à l'exercice précédent.

Le tableau ci-dessous illustre le risque de crédit maximal de la Société si toutes les contreparties avaient manqué à leurs engagements le 31 mars 2020.

| | 2020 | 2019 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|
| Trésorerie | 1 594 223 \$ | 1 501 075 \$ |
| Débiteurs | 14 081 \$ | 14 925 \$ |
| Prêts en cours, moins provisions | 11 748 390 \$ | 15 692 124 \$ |
| Intérêts de prêts en cours à recevoir | 106 376 \$ | 202 992 \$ |
| Frais de prêts en cours | 44 286 \$ | 65 909 \$ |
| | 13 507 356 \$ | 17 477 025 \$ |

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice clos le 31 mars

10. Gestion du risque financier (suite)

Risque de crédit (suite)

Les engagements à effectuer les prochains déboursements de prêts représentent les portions non utilisées des autorisations d'accorder un crédit sous la forme de prêts et de marges de crédit. Quant au risque de crédit, la Société est possiblement exposée à un risque maximal de crédit d'un montant équivalent au montant complet des engagements non utilisés totalisant 2 790 611 \$ (note 11).

La Société considère qu'un prêt est en souffrance lorsqu'un client n'a pas fait de paiement conformément aux modalités de paiement. Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des prêts en souffrance, mais qui ne sont pas classés comme douteux n'ayant pas répondu aux critères pour les prêts douteux.

| Prêts en souffrance, mais non douteux | 2020 | 2019 |
|--|--------------|------------|
| 31 - 60 jours | 208 186 \$ | - |
| 61 - 90 jours | 2 301 497 \$ | - |
| Plus de 90 jours | - | 221 458 \$ |
| | 2509683\$ | 221 458 \$ |

À la fin de 2020, il n'y avait aucune concentration valable de risque de crédit par type de client ou de région.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque de voir fluctuer la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison des changements aux taux d'intérêt du marché. La Société est exposée à un risque lié aux taux d'intérêt en raison du fait que des changements du taux d'intérêt du marché entraineront des fluctuations de la juste valeur marchande ou des flux de trésorerie futurs des avances du gouvernement.

L'emprunt de la Société auprès du gouvernement s'appuie sur un taux de marché variable, mais la Société prête aux emprunteurs à des taux à terme fixe. La marge ou l'écart du taux d'intérêt de la Société augmente lorsque les taux d'intérêt chutent et diminue lorsque les taux augmentent.

La direction de la Société surveille l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, mais elle n'a recours à aucune politique de gestion de ces taux pour contrer leurs fluctuations.

En fonction des avances du gouvernement à la Société au 31 mars 2020 et selon le solde de trésorerie en main, une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt annuels diminuerait l'excédent d'un montant de 124 755 \$ (193 389 \$ en 2019). Une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt annuels augmenterait l'excédent d'un montant de 156 331 \$ (195 152 \$ en 2019).

La Société n'est exposée à aucun autre risque du marché.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice clos le 31 mars

10. Gestion du risque financier (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ait de la difficulté à respecter ses obligations en lien aux passifs financiers. L'objectif de la Société en matière de gestion du risque de liquidité est de gérer les dépenses de fonctionnement et en espèces dans les limites de la contribution fixe pour l'exercice comme précisé dans l'accord de contribution conclu avec le ministère.

Les échéances des comptes créditeurs et des charges à payer à la fin de l'exercice se situent entre 1 et 31 jours. Les avances du gouvernement sont payables sur demande sans aucune modalité de remboursement fixe. Le remboursement des avances est fait lorsque la Société a suffisamment de trésoreries non affectées à des fins de prêt.

11. Obligations contractuelles

En vertu de conventions de prêt conclues avant la fin de l'exercice, la Société s'était engagée à de futurs déboursements de prêt après le 31 mars 2020 pour des prêts à terme de 741 250 \$ dus au cours du prochain exercice, des marges de crédit de 1 249 361 \$, et des lettres de garantie de 800 000 \$, qui sont payables sur demande et sans délai établi.

12. Droits contractuels

La Société a conclu des accords pour prêter aux entreprises avec pour objectif de stimuler le développement économique et l'emploi au Nunavut. Ces accords produiront des revenus d'intérêts et des actifs dans le futur. Le tableau suivant résume les droits contractuels de la Société :

| 2021 | 575 318 \$ |
|------|------------|
| 2022 | 451 528 \$ |
| 2023 | 304 402 \$ |
| 2024 | 99 714 \$ |
| 2025 | 11 641 \$ |

13. Opérations entre parties apparentées

La Société est apparentée en vertu de la propriété commune aux ministères, aux organismes créés par une loi, et aux sociétés territoriales du gouvernement. La Société a réalisé des opérations avec ces entités selon l'usage commercial normal en vertu de modalités semblables à celles entre des parties non apparentées.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice clos le 31 mars

13. Opérations entre parties apparentées (suite)

Contributions du gouvernement

En vertu des modalités de l'accord de contribution entre la Société et le ministère, la Société reçoit un financement de base sous la forme d'une contribution de fonctionnement fixe pour ses frais d'administration directs. La Société enregistre également dans les états financiers une estimation du cout des services fournis gratuitement par le gouvernement. Ces services comprennent un soutien comptable et administratif, des services régionaux et des ressources humaines, un bureau, un bail, des services publics, de l'assurance et des systèmes informatiques et téléphoniques.

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des contributions du gouvernement comptabilisées dans l'exercice en cours :

| | 2020 | 2019 |
|---|------------|------------|
| Contribution de fonctionnement | 700 000 \$ | 700 000 \$ |
| Services fournis gratuitement : | | |
| Dépenses liées aux installations | 92 036 \$ | 92 036 \$ |
| Soutien des technologies de l'information | 8 666 \$ | 4 000 \$ |
| Assurance et gestion du risque | 5 104 \$ | 5 667 \$ |
| Gestion des salaires et des avantages sociaux du personnel | 55 356 \$ | 58 583 \$ |
| Total des contributions du gouvernement | 861 162 \$ | 860 286 \$ |

Remboursement des salaires et autres paiements

Le ministère gère et paie la masse salariale et les autres paiements au personnel au nom de la Société. La Société rembourse par la suite ces paiements au gouvernement et comptabilise une charge dans son état des résultats et du déficit accumulé.

Pendant l'année, les paiements faits ou à faire par le gouvernement au nom de la Société en lien avec les salaires et les autres paiements au personnel totalisaient 737 845 \$. En date du 31 mars 2020, 184 880 \$ étaient non payés et ont été accumulés dans les comptes créditeurs et les charges à payer.

14. Montants budgétaires

Les chiffres prévus au budget ont été fournis aux fins de comparaison et sont tirés du budget principal des dépenses approuvé par l'Assemblée législative du Nunavut et par le conseil d'administration.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice clos le 31 mars

15. COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que l'éclosion d'une nouvelle maladie à coronavirus (COVID-19) était une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde entier. La Société est bien consciente des changements que la crise de la COVID-19 a occasionnés sur ses activités, notamment la fermeture de ses bureaux pour une durée indéterminée en raison d'un décret territorial. La direction est incertaine des effets de ces changements sur ses activités et ses états financiers et estime que toute perturbation pourrait être temporaire; toutefois, il existe une incertitude importante quant à la durée et aux répercussions potentielles de la pandémie. Dans le cas où la pandémie se prolongerait, les activités de la Société et de ses clients pourraient être perturbées, ce qui pourrait avoir des répercussions importantes sur les états financiers.

Étant donné que la pandémie n'en est qu'à ses débuts et continue d'évoluer, la Société n'est pas en mesure d'en estimer les répercussions potentielles sur ses activités et ses états financiers à la date des présents états financiers.

ANNEXE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

ANNEXE A

pour l'exercice clos le 31 mars

| Taux d'amortissement | 30 % | 20 % | | |
|------------------------|------------------------------|--------------------------|----------------|----------------|
| Valeur comptable nette | 24179 \$ | 5000\$ | 29179\$ | 38 407 \$ |
| Solde de clôture | (32 932 \$) | (14 267 \$) | (47 199 \$) | (36 008 \$) |
| Amortissement | (9 942 \$) | (1 249 \$) | (11 191 \$) | (15 211 \$) |
| Aliénations | - | - | _ | - |
| Solde d'ouverture | (22 990 \$) | (13 018 \$) | (36 008 \$) | (20 797 \$) |
| Amortissements cumulé | | | | |
| Solde de clôture | 57 111 \$ | 19 267 \$ | 76 378 \$ | 74 415 \$ |
| Aliénations | - | - | - | - |
| Acquisitions | 1 963 \$ | _ | 1 963 \$ | 24 427 \$ |
| Solde d'ouverture | 55 148 \$ | 19 267 \$ | 74 415 \$ | 49 988 \$ |
| Coût | | | | |
| | de bureau | de bureau | 2020 | 2019 |
| | Ordinateurs et équipement | appareils d'éclairage | | |
| | Ordinatours at | Meubles et | | |

2019 | 2020 RAPPORT ANNUEL

